



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire du 5 août 2025, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2025-017	Requérant :	Pascal Duhamel
	Numéro de lot :	6 060 590
	Adresse civique :	16, chemin du Grand-Marais
	Nature et effet de la demande :	<p>La présente demande de dérogation mineure vise à permettre, pour une unité d'habitation accessoire détachée (UHAD) déjà existante, une superficie de plancher de 96 m², représentant 56 % de la superficie de plancher du bâtiment principal.</p> <p>Le <i>Règlement de zonage numéro 2019-342</i> prescrit, à l'article 6.86.2 b), une superficie de plancher maximale de 80 m² pour une UHAD, et, à l'article 6.86.2 c), une superficie de plancher d'une UHAD ne peut excéder 50 % de la superficie de plancher du bâtiment principal.</p> <p>L'autorisation de la demande aurait donc pour effet de permettre une superficie de plancher excédant de 16 m² la norme prescrite pour l'UHAD, ainsi qu'un dépassement de 6 % de la proportion maximale autorisée par rapport à la superficie de plancher du bâtiment principal.</p>

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Sainte-Martine, le 21 juillet 2025.

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe